



Faculté
de Pharmacie
Aix-Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2022

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 113 unités de recherche, 9 fédérations et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Faisant le pari de l'interdisciplinarité, qu'AMU place au cœur de sa stratégie et de formation, elle a déjà créé, des Pôles d'Innovation Territoriaux (PIT), l'accès pour les acteurs économiques à des plateformes technologiques labellisées ; la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) et 18 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université fait du « bien vivre ensemble » une priorité et s'illustre dans les classements internationaux par sa politique de lutte contre les discriminations et plus globalement, sa politique de RSE.

Largement ouverte sur le monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international) elle est lauréate de l'appel à projet de la Commission Européenne pour construire avec ses 9 partenaires européens « CIVIS, a European Civic University », contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Préparer nos étudiants à leur vie professionnelle future nécessite de maintenir nos formations au plus haut niveau d'excellence.

En versant ce soutien précieux à notre faculté :

- | Vous contribuez à la qualité et à la professionnalisation de nos formations
- | Vous favorisez l'innovation pédagogique
- | Vous participez activement à la formation de vos futurs collaborateurs
- | Vous devenez nos partenaires privilégiés

Qu'en faisons-nous ?

En versant la taxe, vous investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs :

- | Financement des travaux pratiques
- | Acquisition et renouvellement des matériels
- | Modernisation des équipements pédagogiques
- | Déploiement du numérique dans les enseignements
- | Soutien aux projets pédagogiques innovants

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2022, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2021, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2022, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

FACULTÉ DE PHARMACIE

Date limite de versement :

au plus tard le 31 mai 2022

Code UAI :

0132138D

Diplôme / Code RNCP :

Versement de la TA 2022

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à Dorine Mortelette, faculté de pharmacie, 27 bd Jean Moulin, 13385 Marseille Cedex. **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :

IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780

BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

MONTANT EN € :

Les codes des formations auxquelles vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage sont disponibles sur l'application :

<https://ta.univ-amu.fr>

dans l'onglet de la faculté de pharmacie



Faculté de pharmacie

Françoise Dignat-George - Doyen

La faculté de pharmacie forme des professionnels de santé spécialistes du médicament, des produits de santé et de la biologie médicale.

La formation est scientifique, multidisciplinaire et professionnalisante. Fortement interfacée avec le milieu socio-économique, elle prépare ses étudiants à l'exercice professionnel de la pharmacie dans toutes ses dimensions : officine, industrie, recherche et développement, pharmacie hospitalière et biologie médicale. L'accès à ces métiers se fait grâce à des parcours personnalisés, offrant une large place aux enseignements pratiques et aux stages professionnels. La recherche est un axe fort de la faculté s'appuyant sur des unités de recherche labellisées, dans les domaines du vasculaire, de la cancérologie, de la neurologie, de l'infectiologie, de la chimie, de l'environnement, de l'ingénierie galénique, de la pharmacocinétique et des biotechnologies. Le développement professionnel continu permet une adaptation permanente à l'évolution des métiers de la pharmacie.

Outre le diplôme d'État de Docteur en pharmacie, elle forme également aux niveaux Licences professionnelles, Masters, et propose des formations en alternance incluant la formation des préparateurs en pharmacie en lien avec les CFA.

La faculté en chiffres

2 500 étudiants en formation initiale

23 partenariats à international

110 enseignants-chercheurs

10 unités de recherche

81 personnels techniques et administratifs

